

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 4/100.2

CL 2010/51-AMR
Octobre 2010

Destinataires: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

Expéditeur: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)

OBJET: COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS (REP11/AMR)

Le rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-quatrième session (Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011).

QUESTIONS PRÉSENTÉES POUR ADOPTION À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N01-2008, N02-2008, N03-2008) (par. 80 et Annexe II) à l'étape 8 de la procédure.

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations au sujet du texte susmentionné sont priés de le faire par écrit, de préférence par courrier électronique, en s'adressant au Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: codex@fao.org, télécopie: +39 06 57054593) **avant le 31 mars 2011.**